

RCS : SAVERNE Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00055 Numéro SIREN : 488 463 589 Nom ou dénomination : FISCHER

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2022 sous le numéro de dépôt 1114

2006 B55

31 MARS 2022

2022 B1114

FISCHER
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau, 67340 INGWILLER
488463589 RCS SAVERNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 FEVRIER 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 240 210,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	240 210,02 euros
A la réserve légale	12 010,50 euros

Solde	228 199,52 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	521 519,92 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	749 719,44 euros
A titre de dividendes	200 000,00 euros
Soit 6,67 euros par action	
Le solde	549 719,44 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 549 719,44 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 23 février 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 32 053,34 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 167 946,66 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

100 000,00 euros, soit 27,03 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 027,13 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 83 972,87 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

100 000,00 euros, soit 27,03 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 027,13 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 83 972,87 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

100 000,00 euros, soit 3,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 026,67 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 83 973,33 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 février 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Michel FISCHER

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Michel FISCHER, is written over the printed name.

BILAN ACTIF

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial	445 000	415 000	30 000	30 000
	Autres immobilisations incorporelles	14 191	14 191		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 651	5 196	3 456	4 033
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 983	2 983		
	Autres immobilisations corporelles	306 077	156 950	149 127	98 459
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 923		5 923	5 923
TOTAL		782 826	594 319	188 506	138 415
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	363 265	4 986	358 279	158 029
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	283 368	2 175	281 193	223 916
	Autres créances	205 621		205 621	263 810
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 482 652		1 482 652	1 102 801
	Charges constatées d'avance	16 900		16 900	13 759
	TOTAL	2 351 806	7 161	2 344 645	1 762 314
TOTAL ACTIF		3 134 632	601 481	2 533 151	1 900 729

BILAN PASSIF

		30/09/2021	30/09/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 800	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	521 520	410 641
	Résultat de l'exercice	240 210	221 979
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 076 530	936 320
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	613 093	346 664
	Dettes fiscales et sociales	255 939	261 541
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	49 016	66 351
	Produits constatés d'avance	538 573	289 853
	Total des dettes	1 456 621	964 409
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 533 151	1 900 729

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2021		30/09/2020	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 381 735	100,00	3 466 705	100,00
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	4 381 735	100,00	3 466 705	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	16 043	0,37	2 000	0,06
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	114 701	2,62	131 924	3,81
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	2 229	0,05	886	0,03
	Total des produits d'exploitation	4 514 709	103,03	3 601 516	103,89
	Achats de marchandises	2 858 155	65,23	1 837 285	53,00
	Variation de stock	(200 247)	-4,57	17 358	0,50
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	215 405	4,92	208 734	6,02
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 272	0,67	27 997	0,81
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements	879 336	20,07	831 047	23,97
	Charges sociales du personnel	301 814	6,89	287 716	8,30
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	40 988	0,94	45 382	1,31
	Autres charges	11 271	0,26	13	
	Total des charges d'exploitation	4 135 993	94,39	3 255 531	93,91
	RESULTAT D'EXPLOITATION	378 715	8,64	345 984	9,98
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	253	0,01	101	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES	Total des produits financiers	253	0,01	101	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	57		301	0,01
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	57		301	0,01
	RESULTAT FINANCIER	196		(200)	-0,01
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	378 912	8,65	345 784	9,97
CHARGES FINANCIERES	Total des produits exceptionnels	6 208	0,14		
	Total des charges exceptionnelles	6 857	0,16	4 039	0,12
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(649)	-0,01	(4 039)	-0,12
	PARTICIPATION DES SALAIRES	46 873	1,07	41 048	1,18
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	91 180	2,08	78 718	2,27
	TOTAL DES PRODUITS	4 521 170	103,18	3 601 617	103,89
	TOTAL DES CHARGES	4 280 960	97,70	3 379 637	97,49
	RESULTAT DE L'EXERCICE	240 210	5,48	221 979	6,40

**ANNEXE
COMPTABLE**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 533 151** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 521 170** euros et un total **charges** de **4 280 960** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **240 210** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 453 043 € pour l'exercice 2020/2021 contre 250 709 € pour l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit.

Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2021 un produit d'avance égal à 421.310,36 € (206.116,17 € au 30/09/2020) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 3 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €.

Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2021 en prenant en considération les résultats générés en 2020/2021 et en prévision pour 2021/2022 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2021 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	55 000	0
Star Auto	90 000	90 000	90 000	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	270 000	30 000

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	459 191					459 191
Total immobilisations corporelles	294 432		86 093		62 813	317 712
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	759 546		86 093		62 813	782 826

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	14 191			14 191
Total immobilisations corporelles	191 940	36 002	62 813	165 129
TOTAL	206 131	36 002	62 813	179 319

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2021
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	433 312	4 986	16 137	422 161
TOTAL	433 312	4 986	16 137	422 161

Capital social

	30/09/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Engagements financiers

	30/09/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 62 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 1 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadr progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %		125 923	
		125 923	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		125 923	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

		30/09/2021
Total des Produits à recevoir		177 558
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 618	2 618
Autres créances DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	174 940	174 940
Total des Charges à payer		218 638
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACTURES N/P ARVENUES	1 279	1 279
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVIS/CONGES PAYES PARTICIPATION DES SALARIES AUTRES CHARGES A PAYER ORG. SOCIAUX A PAYER ETAT CHARGES A PAYER	49 345 46 873 45 709 38 022 4 130	184 079
Autres dettes R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	360 32 920	33 280
Produits constatés d'avance		538 573
Produits constatés d'avance - Exploitation PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	538 573	538 573
Charges constatées d'avance		16 900
Charges constatées d'avance - Exploitation CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16 900	16 900

FISCHER SAS
125 Rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

Rapports du commissaire aux comptes
Exercice au 30 septembre 2021

=====



**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Etabli par la société **COGEST AUDIT SARL**
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 septembre 2021

De la société

FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 Rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RC SAVERNE B 488 463 589
SIRET N° 488 463 589 00017
CODE APE : 4742Z

FISCHER
Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 30 septembre 2021
--

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FISCHER SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont le total du bilan s'élève à la somme de 2.533.151 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

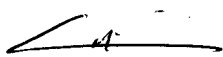
Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 4 février 2022

Commissaire aux Comptes
COGEST AUDIT SARL


Charles-René TANDE



Désignation de l'entreprise : SAS FISCHER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 125 Rue du Général Gouraud		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 8 4 6 3 5 8 9 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 30092021					
		N-1 30092020					
		Net 3					
		Net 4					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	415 000	30 000	30 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	14 191		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO	5 196	3 456	4 033
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 983		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	156 950	149 127	98 459
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	5 923	5 923	5 923	
TO TAL (II)		BJ	BK	594 319	188 506	138 415	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU	4 986	358 279	158 029	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2 175	281 193	223 916
		Autres créances (3)	BZ	CA		205 621	263 810
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG		1 482 652	1 102 801	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		16 900	13 759	
	TO TAL (III)	CJ	CK	7 161	2 344 645	1 762 314	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	601 481	2 533 151	1 900 729	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	5 923	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *							
Immobilisations :							
			Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS FISCHER			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 300 000)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 800	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	521 520	410 641
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	240 210	221 979
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)		DL	1 076 530
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	613 093	346 664
	Dettes fiscales et sociales	DY	255 939	261 541
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	49 016	66 351
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	538 573	289 853
TO TAL (IV)		EC	1 456 621	964 409
Ecarts de conversion passif *		(V)	ED	
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	2 533 151	1 900 729
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 456 621	964 409
(5) Dont concours bancaires courants; et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS FISCHER							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 311 844	FB	69 892	FC	4 381 735	3 466 705	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 311 844	FK	69 892	FL	4 381 735	3 466 705	
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	16 043	2 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	114 701	131 924		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 229	886		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 514 709	3 601 516
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 858 155	1 837 285	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(200 247)	17 358	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	215 405	208 734	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 272	27 997	
	Salaires et traitements *					FY	879 336	831 047	
	Charges sociales (10)					FZ	301 814	287 716	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	36 002	28 218
							GB		10 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	4 986	7 164
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	11 271	13	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 135 993	3 255 531
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	378 715	345 984
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	253	101	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	253	101	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	57	301	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	57	301	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	196	(200)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	378 912	345 784	

Désignation de l'entreprise SAS FISCHER				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	6 208		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	6 208		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	6 857	180	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		3 859	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	6 857	4 039	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(649)	(4 039)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	46 873	41 048		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	91 180	78 718		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	4 521 170	3 601 617	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 280 960	3 379 637	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	240 210	221 979	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	98 564	84 119
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	PRODUITS DE CESSION IMMOB. CORP.					6 208
LITIGE CHORNOPOST - MOBILES PERDUS				6 832		
AMENDE CODE DE LA ROUTE				25		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	



ANNEXE COMPTABLE



Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 533 151 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 521 170 euros** et un total **charges de 4 280 960 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 240 210 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 453 043 € pour l'exercice 2020/2021 contre 250 709 € pour l'exercice précédent.



Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit. Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2021 un produit d'avance égal à 421.310,36 € (206.116,17 € au 30/09/2020) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en-cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 3 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €. Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2021 en prenant en considération les résultats générés en 2020/2021 et en prévision pour 2021/2022 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2021 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	55 000	0
Star Auto	90 000	90 000	90 000	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	270 000	30 000



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	459 191					459 191
Total immobilisations corporelles	294 432		86 093		62 813	317 712
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	759 546		86 093		62 813	782 826

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	14 191			14 191
Total immobilisations corporelles	191 940	36 002	62 813	165 129
TOTAL	206 131	36 002	62 813	179 319

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2021
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	433 312	4 986	16 137	422 161
TOTAL	433 312	4 986	16 137	422 161



Capital social

	30/09/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Créances

	30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	5 923	5 923	
Actif circulant et charges constatées d'avances	505 889	505 889	
TOTAL	511 812	511 812	

Dettes

	30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	613 093	613 093		
Dettes fiscales et sociales	255 939	255 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	49 016	49 016		
Produits constatés d'avance	538 573	538 573		
TOTAL	1 456 621	1 456 621		

Fonds commercial

	30/09/2021	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce	445 000	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	445 000	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2021
				
		TOTAL		

Engagements financiers

30/09/2021

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 62 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 1 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadr progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %	125 923	
	125 923	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	125 923	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

30/09/2021

Total des Produits à recevoir		177 558
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 618	2 618
Autres créances DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	174 940	174 940
Total des Charges à payer		218 638
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACTURES N/PARVENUES	1 279	1 279
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVIS/CONGES PAYES PARTICIPATION DES SALAIRES AUTRES CHARGES A PAYER ORG. SOCIAUX A PAYER ET AT CHARGES A PAYER	49 345 46 873 45 709 38 022 4 130	184 079
Autres dettes R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	360 32 920	33 280
Produits constatés d'avance		538 573
Produits constatés d'avance - Exploitation PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	538 573	538 573
Charges constatées d'avance		16 900
Charges constatées d'avance - Exploitation CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16 900	16 900



**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Etabli par la société COGEST AUDIT SARL
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 septembre 2021

De la société

FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 Rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RC SAVERNE B 488 463 589
SIRET N° 488 463 589 00017
CODE APE : 4742Z

FISCHER
Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

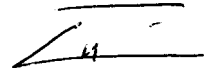
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Schiltigheim, le 4 février 2022

Commissaire aux comptes
COGEST AUDIT


Charles-René TANDE

